



## Refus visa long sejour suite au regroupement familial

Par **lasolo**, le **23/02/2008** à **21:08**

bonjour!!

je viens par la presente exposer mon problème

je suis mariée depuis 2004 a un francais et devenue francaise depuis peu, j ai fait un regroupement familial en fin 2005 . le consulat de douala Cameroun a envoyé une convocation courant fevrier 2006 pour que mes 2enfants puissent aller chercher un visa long sejour . ce qui a été fait au mois de mai 2006 de la meme année je recois un courrier me signifiant le refus car actes apocryphes= pas de filiation neanmoins j avais 2 mois pour faire un recours a nantes ce que j ai fait par l intermediaire d un avocat . au debut j ai eu des reponses où la commissions me demandait certains papiers tels quittances , convocation du consulat etc....

au mois de janvier 2008 las du silence de la commission et le faible engouement de mon avocat(je le comprend l'instruction e trop duré et vu mes maigres revenus) j ai décidé d'adresser un courrier au consulat de douala pour leur demander de proceder a un test adn et par la suite au procureur de nantes en lettre recommandée j ai reçu en retour une reponse de nantes où il me donnait un numero de dossier . je ne sais plus où mettre la tete. depuis le decès de ma mère les enfants sont abandonnés a eux meme et le premier devenu majeur s'il vous plait que faut il faire ? aidez moi

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **04:35**

Bonjour,

Vous pouvez former un recours gracieux auprès du préfet et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. N'hésitez pas à expliciter votre situation (témoignages, photos, lieu date de naissance souvenirs...)

Vous pouvez mettre en demeure le procureur de la république afin de faire exécuter le test ADN afin de pouvoir faire venir vos enfants en France.

A défaut de réponse saisissez le tribunal de grande instance afin qu'il ordonne aux autorités consulaires à l'exécution du test. Vous devrez vous faire représenter par un avocat.

devenu française vous pouvez selon vos ressources bénéficier de l'aide juridictionnelle.

adressez vous au CDAD de votre département. ils vous aideront dans vos démarches. Vous trouverez ci dessous le lien vous permettant de les contacter(faîtes un copier/coller)

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Restant à votre disposition

**Par lasolo, le 15/03/2008 à 20:58**

merci beaucoup de m'avoir répondu .Ca me va droit au coeur .

par rapport au recours au test ADN voici la réponse du procureur adjoint que j'ai eu entretemps que voici: [fluo]pour faire suite à votre courrier du 04 fevrier 2008 j'ai le regret de vous informer que je ne suis pas compétent pour traiter votre demande puisqu'aucun décret d'application [/fluo][fluo][fluo][fluo]des test adnb n est encore paru"[/fluo]

que dois je faire? et aussi j aimerais savoir pourquoi depuis 22 mois je n'ai aucune réponse de la commission de Nantes au sujet de mon recours . pourquoi ne repondent ils pas ? que signifie ce mutisme ? car j ai lu dans certains endroits que ca peut faire 2 ans d'attente. merci de m'éclairer je suis un peu perdue.

**Par citoyenalpha, le 18/03/2008 à 15:21**

Bonjour

vous n'avez pas d'acte civil camerounais portant acte de la naissance de vos enfants???

**Par lasolo, le 18/03/2008 à 22:51**

bonjour et merci,

non, c est les actes de naissances des enfants qui portent mon nom . franchement je ne sais pas pourquoi le consulat de france n'a pas mentionné le nom des enfants dans mon livret de famille , deja que ce livret est très floue je ne sais pas si c est pareil pour d'autres livrets car

quand il faut faire les photocopies il faut noircir au maximum pour que ce soit lisible.

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008 à 15:56**

Bonjour

la question est: avez vous un acte officiel du Cameroun reconnaissant les enfants comme les vôtres?

Pour s'implifier vos démarches, il s'agirait d'abord de transcrire l'acte de naissance camerounais de vos enfants sur votre livret de famille.

Pièces à fournir au Consulat de France au Cameroun.  
copie certifiée conforme d'acte de naissance camerounais  
livret de famille français  
carte consulaire  
preuve de nationalité française  
acte de naissance des parents

Dans l'attente de vos remarques

Par **mcj**, le **18/09/2008 à 10:57**

moi j'ai une question car je ne comprends pas trop?L'un de vos enfants vient d'être majeur et dc un l'est encore?ce n'est dc pas normal car si vs avez eu la nationalité alors que les enfants étaient mineurs alors ils sont français comme vous automatiquement.je pense sa vous ne le saviez peut être pas.mais sinon comment sa c'est passé avez vs eu gain de cause.merci sinon courage

Par **lasolo**, le **18/09/2008 à 12:04**

je n ai pas eu de suite jusqu'a present que ce soit a nantes ou ailleurs .Concernant la nationalité il le donnent aussi aux enfants quand ils sont sur place en france du moment où le regroupement familial n a pas été accepté et qu ils sont a l etranger ce n est pas possible.voila plus de 2ans que j ai fait le recours , pas de réponse . j ai demandé les test adn il m a été repondu par nantes que le decret n est pas encore sorti. suis desespérée

Par **Lydienne**, le **22/06/2016 à 00:10**

Bonjour,

Je suis une camerounaise vivant en France depuis plus de dix ans, je me suis mariée en

2015 au Cameroun, pays où réside actuellement mon époux. J'ai fait le dossier du regroupement familial depuis le mois de septembre de la même année les enquêtes sont passées, le préfet a donné son accord et tout a été déposé au consulat de France. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune information.

Pourriez-vous nous aider car la solitude et l'éloignement nous attriste de jour en jour.

Merci de votre réponse.

Par **moho95**, le **14/08/2016 à 01:48**

Bonjour, je suis un peu dans la même situation que vous; sauf que mon dossier a été transmis à l'ambassade de France au Cameroun il y a à peine un mois. Je me suis renseigné au près de l'ofii à Yaoundé, on m'a fait savoir qu'une fois que dès transmission de l'accord du préfet au consulat, il faut appeler le consulat afin de prendre rdv en vue de déposer la demande de visa.

Avez-vous déjà déposé une demande de visa?

Par **Mackenzie**, le **31/08/2017 à 23:08**

Bjr juste pour souhaiter beaucoup de courage à tous ceux qui sont en pleine procédure de regroupement familiale moi je suis camerounaise mon époux avait engagé cette procédure pour moi et j'ai obtenus l'avis favorable de la préfecture et puis mon dossier a été transféré à l'ofii du Cameroun qui à son tour a transféré à l'ambassade .mon dossier a fait pratiquement 7mois et demi avant que je puisse recevoir leurs appel enfin de venir avec mon passeport pour éventuellement attendre que l'ofii me contacte pour la visite médicale mon dossier à tellement traîné là-bas à tellement eu des complication là-bas à tel point que je perdais espoir étant donné qu'ils ont 4mois renouvelables une fois pour cette étude Je ne comprenais rien de ces complication étant donné que mon dossier était complet ils m'ont appelé pour me demander de venir avec certains documents et pourtant je leurs avais déjà fournis tous sa lors du depot de mon dossier bref j'ai eu tellement des complications inexplicable j'ai mis mes genoux au sol un matin j'ai fait ma prière j'ai parler à mon Dieu sincèrement je lui es parler je me suis retrouvé même entreint de pleurer en lui parlant 30 minutes après j'ai reçus l'appel de l'ambassade me disant de venir avec mon passeport et la quittance, du coût les choses ce sont enchaînés le même soir j'ai reçu l'appel de l'ofii le lendemain je suis aller faire ma visite médicale et le lendemain de ce jour j'ai reçus un appel me disant de venir récupérer mon passeport ce je suis aller faire en soirée et mon visa s'y trouvait dedans .J'ai voulu partager ce message avec tous ceux qui traverse cette épreuve sa ne vaut pas la peine de vous plaindre de vous présenter là-bas tous les temps comme je le faisais malgré qu'on ne me laisser même pas entré à tel point que le monsieur de l'accueil me reconnaissait déjà . Constituer votre dossier aller déposer si un truc ne va pas si sa commence à dandiner mettez les genoux à terre prier invoquez parler à votre Dieu il agira car il comprend tous et agit il agit il est capable de tous faire même les choses impossibles .que Dieu vous bénisse